

Le métier de contrôleur sécurité au service prévention de la CRAM Aquitaine

Nicolas Bourdonneau

Avant de rentrer dans le vif sujet, je vais me présenter. J'ai été formé ici, à Bordeaux au DESS d'ergonomie en 2002, puis j'ai travaillé quatre ans à l'I.N.R.S., dont deux ans au centre de recherche de Vandoeuvre Lès Nancy ainsi que deux autres années dédiées à la formation au siège à Paris.

Depuis maintenant quelques mois je suis contrôleur sécurité au service prévention de la CRAM Aquitaine. Je vais donc avant tout vous présenter succinctement le service prévention de la caisse régionale d'assurance-maladie.

1. Le Service Prévention à la CRAMA

Chacune des 16 caisses régionales en France, est dotée d'un service de prévention des risques professionnels, rattaché à la branche accidents du travail et maladies professionnelles. Les employeurs du régime général cotisent auprès de l'assurance-maladie pour le risque d'accident du travail et maladies professionnelles et doivent payer des frais en fonction du nombre d'accidents et de maladies professionnelles.

Ces services, composés d'ingénieurs (qui ont plutôt une fonction de pilotage et de management) et de contrôleurs (en charges des visites de contrôle des entreprises), ont pour mission de prévenir les conséquences financières des risques professionnels. Ce sont des représentants d'un organisme privé, gérés par un organisme paritaire qui assure un service public.

Les services de prévention sont différemment organisés selon les régions où elles sont situées. Je précise par ailleurs, que ces ingénieurs et contrôleurs passent un agrément ministériel, au travers d'une formation spécifique à leur métier.

Concernant la région Aquitaine le service est organisé ainsi :

- Trois secteurs sont chargés du contrôle et des visites dans l'industrie, le bâtiment, et les commerces. Ces services regroupent cinq ingénieurs et 20 contrôleurs qu'on appelle aussi les contrôleurs de secteurs. Ils sont chargés du contrôle et des visites d'entreprises. Ces personnes prennent en charge 80 000 établissements du régime général et peuvent s'appuyer sur un certain nombre de services tels que :
- les laboratoires de physiques, chimie que les contrôleurs peuvent solliciter pour réaliser par exemple des prélèvements, des mesures.
- Un service « formation ».
- Un service documentation.

Enfin une toute nouvelle cellule que je viens d'intégrer, créée il y a quelques mois nommée « étude et conception ». Elle est composée d'un contrôleur formé à l'ergonomie, moi-même, et d'un autre agent psychologue du travail. Nous sommes tous deux encadrés par un ingénieur, spécialiste des problématiques de conception. J'assume au sein de cette cellule une fonction de personne ressource pour l'ensemble de mes collègues de travail sur la question des TMS.

Les journées de Bordeaux sont d'abord l'occasion de partager les expériences. En ce qui me concerne, étant donné la nouveauté de cette cellule, je ne vais pas pouvoir sacrifier à cette tradition, mais je vous propose par contre d'aborder cette communication en développant deux points.

Tout d'abord je vous propose d'apporter un regard sur mon environnement de travail, c'est-à-dire sur les personnes en charge de me fournir du travail : les contrôleurs de secteurs. Je vous présenterai la façon dont je perçois leur métier, car il me semble primordial de comprendre leur travail pour mieux agir. Puis dans un deuxième temps je vous présenterai la manière dont est perçu ce nouveau rôle de personne ressource en ergonomie au sein de la CRAM Aquitaine.

Je poserai donc dans un premier temps une question fondamentale de mon point de vue, qui est celle de se demander si les contrôleurs de sécurité « contrôlent » vraiment la sécurité ?

Et je vous propose pour y répondre de me baser sur ce que m'a appris l'ergonomie c'est-à-dire, cette distinction entre prescrit et réel.

Je vous présenterai d'un point de vue théorique ce qui est prescrit, à savoir les conditions d'exercice du métier de contrôleur de secteur puis d'un autre côté une approche de leur réalité (avec en fond l'idée que nous puissions sortir de l'image qui est souvent collée aux contrôleurs de la CRAM, à savoir d'aborder la prévention uniquement sous l'angle technico-réglementaire).

2. Les contrôleurs de sécurité contrôlent-ils la sécurité?

Le Cadre d'exercice

Notre mission, notre action en tant que contrôleur sécurité est encadrée par la réglementation. Le code de la sécurité sociale définit clairement nos missions en lien avec la prévention dans les entreprises, et nous apporte un certain nombre d'outils.

Nous avons ainsi la possibilité d'inviter les entreprises, à prendre toutes les mesures de prévention justifiées. De plus, comme dans tout système d'assurance nous pouvons imposer des cotisations supplémentaires, pour des employeurs qui ne feraient pas d'efforts en prévention, et à l'inverse proposer des ristournes ainsi que des financements pour des projets de prévention.

L'agrément ministériel donne le droit de rentrer dans les entreprises, de jour comme de nuit et à l'image de l'inspection du travail.

Le code du travail prévoit l'invitation des contrôleurs de sécurité au CHSCT.

Bien entendu nous faisons partie intégrante de l'assurance-maladie, il y a donc une logique assurancielle qui est fondamentale et qui conditionne notre action qui est fortement guidée par les statistiques sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Ces statistiques nous renseignent sur « la sinistralité » (les secteurs d'activité « à risque » et les types d'accidents). Nous remarquons ainsi que des secteurs se démarquent, comme la production de volailles, la fabrication de parquets, le bâtiment, mais aussi des secteurs sur lesquels nous avons beaucoup de mal à agir comme les clubs professionnels de sport et les associations d'aides à domicile.

Mais le plus éloquent de ces chiffres est bien celui des TMS qui représentent à eux seuls, 70 % des maladies professionnelles. Il y'a aussi beaucoup de cancers professionnels, des chutes de hauteur et des accidents de la route. Car je vous rappelle que la branche AT/MP prend aussi en charge le risque trajet. Pendant longtemps d'ailleurs, les accidents de trajet ont concentré à eux seuls 50 % de la totalité des accidents mortels du travail.

Enfin, Nous avons une tutelle, la direction de la sécurité sociale, qui nous donne chaque année un certain nombre d'objectifs. Par exemple, nous devons visiter un minimum de 10 % de TPE, chaque contrôleur ayant à gérer un portefeuille de 4000 entreprises.

Ma formation en ergonomie m'a apporté une certaine culture de la réalité, et candide en arrivant à la CRAM Aquitaine, je me suis posé un certain nombre de questions, dont l'une me semble essentielle.

Sur quelle réalité du risque professionnel travaille-t-on ?

Nous travaillons sur le seul indicateur d'« accident du travail et maladies professionnelles », alors qu'il existe d'autres indicateurs pouvant nous renseigner sur les conditions de travail dans les entreprises, Ainsi, nous allons peu dans les entreprises où il y a « zéro accident », cela signifie-t-il que les conditions de travail y sont idylliques ? Certainement pas !

Si notre mission est la prévention, pourquoi ne pas aller dans ce type d'entreprise pour justement aider à maintenir le niveau « zéro accident »

Une approche technico-reglementaire ?

Pour des contrôleurs qui avec un portefeuille de 4000 entreprises, n'en voient en réalité que 80 dans l'année au travers de 150 visites, la technique est un premier niveau de réponse par lequel ils sont obligés de passer, parce qu'attendus sur ce terrain là. Il est difficile d'amener un employeur sur un certain nombre de sujets plus sensibles sans répondre à ses premières questions souvent techniques. C'est le principe de base de la communication, il faut essayer de rentrer dans le cadre de référence de nos interlocuteurs, pour être entendus par la suite.

Aussi il ne faut pas occulter le fait que chaque contrôleur a un passé, une expérience, une sensibilité. Par exemple à la CRAM Aquitaine vous trouverez des contrôleurs qui étaient auparavant conducteurs de travaux, d'autres animateurs –sécurité, d'autres chefs d'entreprise. Vous-vous doutez donc, qu'il y a autant d'approches et de pratiques que de contrôleurs.

De plus c'est un métier qui évolue, j'ai eu la chance de côtoyer pendant quelques années, un des premiers contrôleurs de la CRAM Aquitaine qui utilisait toutes les prérogatives évoquées plus haut, c'est-à-dire tous les moyens que leur donnait la sécurité sociale.

Aujourd'hui peu de contrôleurs qui font des visites surprises ; la plupart prennent rendez-vous et les majorations de cotisation sont rares, car vécues comme un échec de « dialogue ».

Le regard des entreprises aussi a changé. S'il existe toujours une « appréhension » du contrôleur de sécurité, aujourd'hui beaucoup d'entreprises nous contactent directement pour bénéficier de conseils en matière de prévention. Il s'agit donc d'une évolution et d'un regard différent porté sur nous de la part des entreprises. Le métier change aussi du fait de l'évolution de la reconnaissance des pathologies. Dans les années 1990, nous avons connu une progression fulgurante des TMS. En outre, depuis l'année dernière et la première reconnaissance comme accident du travail d'un suicide la question de la prévention des risques psychosociaux au travail devient incontournable. Nous parlons d'ailleurs de « risques émergents ».

Ces différentes pathologies ont donc questionné les pratiques des agents des CRAM et de nouvelles compétences sont devenues indispensables pour dépasser l'approche strictement technico réglementaire.

La CRAM Aquitaine a donc recruté des personnes ressources en ergonomie et en psychologie du travail. Il est intéressant de noter que « Ergonomie » est associé à « outil de prévention des TMS » ce qui peut paraître restrictif, mais qui à mon sens est avant tout une avancée importante pour notre organisme. De plus, ces ressources sont intégrées dans un groupe qui a en charge les projets de conception, ce qui montre finalement que la représentation de ce que peut apporter l'ergonomie n'est pas erronée.

3. Le contrôleur formé à l'ergonomie : une personne ressource

Alors que peut finalement apporter un contrôleur formé à l'ergonomie, en qualité de personne ressource ?

Je suis par mon positionnement, une personne ressource pour les agents du service prévention, mon action est donc de sensibiliser mes collègues et de les informer sur le risque TMS. Je suis amené à animer des formations auprès de ces mêmes personnes afin de les éclairer sur la prévention des TMS. Je fais aussi de l'accompagnement sur le terrain lorsqu'ils m'y invitent, afin que je puisse apporter le point de vue de l'activité. Il s'agit aussi de les documenter en conseillant des lectures de manière à ce qu'ils puissent au mieux argumenter auprès des entreprises.

De façon plus large pour le service prévention, je mène aussi des études plus globales, comme notamment sur les entreprises de production de viande de volaille, de manière à établir un diagnostic sur la prévention des TMS dans ce secteur d'activité.

Je suis également une personne ressource pour les entreprises lorsqu'elles sont demandeuses, il s'agit alors à mon niveau, d'analyser la demande, de les informer et de les aiguiller vers un réseau de compétences extérieures. A ce titre d'ailleurs, notre tutelle insiste beaucoup sur le fait que nous devons nous appuyer sur un réseau de ressources. Il ne s'agit donc pas de faire, mais plutôt de faire faire.

Reste la question de l'intervention, la politique étant plutôt d'aiguiller les entreprises vers l'extérieur. Jean-François Thibault nous a dépeint en préambule de ces journées le tissu industriel aquitain en insistant sur le nombre important de petites entreprises qui n'ont pas forcément les moyens de s'offrir une intervention en ergonomie. **Donc que fait-on pour ces PME ?**

Nous avons des possibilités de financement, mais qui ne profitent pas à tout le monde. Au niveau de la CRAM, ne serait-il pas judicieux d'intervenir, pour mieux faire intervenir par la suite ? C'est une question que je vous renvoie.

Un « contrôleur », personne ressource en ergonomie, peut être un solide relai pour la communauté des ergonomes. En effet, nous collectons un certain nombre de demandes pouvant intéresser la profession. Nous suivons beaucoup d'entreprises, et les dossiers contiennent une part d'histoire qui alimenterait certainement bon nombre d'interventions. De plus, je vous rappelle que la CRAM est sollicitée pour des conseils techniques sous lesquels parfois se cachent des projets d'entreprise, donc des terrains plutôt favorables pour l'intervention ergonomique. Vous comprendrez donc que je suis plus que jamais à la recherche de relations extérieures et d'articulations.

4. Ergonome ou pas ?

Dans mon dernier transparent, je pose la question de savoir, si la CRAM est un terrain fait pour l'ergonomie ou pas. Je suis formé à l'ergonomie, est-ce que ça fait de moi pour autant un ergonome ? C'est nécessaire, mais pas suffisant à mon sens.

J'utilise en effet mes connaissances en ergonomie, mais aujourd'hui point de méthodes. Je me positionne donc plutôt comme un promoteur de l'ergonomie. S'agit-il aussi là encore d'ergonomie ?

Aussi, beaucoup de définitions de l'ergonomie sont axées sur l'amélioration de la santé et de l'efficacité. En tant que représentants de l'assurance maladie nous sommes légitimes sur la question de la santé mais nullement sur la question de l'efficacité. Fait-on pour autant de l'ergonomie ?

Enfin, reste la question du positionnement. Pour mes collègues de travail je suis identifié comme ergonome. Par contre pour les entreprises, je ne me présente jamais comme ergonome mais plutôt comme correspondant TMS, dossier sur lequel je travaille. Mon positionnement varie donc selon la situation.

Cette communication, vous l'aurez noté est fortement centrée sur mes nombreuses questions, et n'apporte que peu d'éléments de réponses mais André Gide ne disait-t-il pas : « croyez ceux qui cherchent la vérité, doutez de ceux qui la trouvent ».

Merci de votre attention.